

## Droit à l'image

### Exemple de recueil du consentement avant l'évènement :

Je soussigné(e) ..... [Nom, Prénom],  
autorise, dans le cadre de ..... l'évènement  
à .....  
organisé du : ..... au .....(jj/mm/aa)  
l'Association Diocésaine d'Évreux à me photographier et me filmer.

Cette autorisation vaut pour le(s) projet(s) suivant(s) :

- Rétrospective de l'évènement diffusée ..... [lieu ou support et date]
- Illustration d'un article sur .....diffusé sur le site internet de  
l'Association Diocésaine d'Évreux, et sur ses réseaux sociaux.
- Illustration d'un article sur .....diffusé sur la revue diocésaine de  
l'Association Diocésaine d'Évreux
- Illustration d'un tract, flyer ou prospectus pour un évènement
- Autres projets.....

Fait à ..... le .....

Signature :

### Exemple de recueil du consentement après l'évènement

Il est possible, si le consentement n'a pas été recueilli avant le pèlerinage, de le solliciter, à postériori pour un projet bien défini. L'autorisation peut prendre la forme suivante :

Je soussigné(e) .....[Nom, Prénom]  
autorise l'Association Diocésaine d'Évreux à diffuser mon image prise à l'occasion  
de l'évènement .....  
organisé du .....au .....( jj/mm/aa )  
pour (décrire le projet) .....  
sur (le support envisagé : revue, site internet, réseaux, tract, flyer, affiches....) :  
.....

Fait à ..... le .....

Signature :

### Exemple de recueil du consentement du photographe à céder ses droits

Juridiquement une photo, un film ou un enregistrement sonore est une œuvre appartenant à la personne qui l'a capté. Pour donner toute sa valeur à l'autorisation, accordée par un participant à l'Association Diocésaine, le photographe doit céder tous ses droits.

Ceci doit être écrit et conservé jusqu'à destruction du support original.

Je soussigné(e) .....[Nom, Prénom],  
déclare céder à l'Association Diocésaine d'Évreux  
mes droits de représentation (communication directe ou indirecte [via un support] de l'œuvre au

public) et de reproduction (autorisation de fixer matériellement l'œuvre permettant de la communiquer au public [impression d'une photo, par exemple])

sur les œuvres suivantes :.....

.....

[Décrire les œuvres ou mentionner les numéros des photos numériques pour les identifier]

L'Association Diocésaine pourra en faire un usage sur tout type de support, uniquement dans le cadre de son activité ; limitée à son périmètre géographique d'activité et pour une durée indéterminée.

Cette cession est accordée à titre gracieux.

Fait à ..... le .....

Signature :

**A noter** que dans le cadre du droit à l'information, les œuvres peuvent néanmoins être utilisées sans autorisation de l'auteur, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source.

A noter également, que les droits moraux sont inaliénables

(cf. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23431>).

## Attention !

Le consentement à être photographié ne donne pas pour autant l'accord pour la diffusion de l'image. En conséquence, doivent être précisés le ou les usages prévus ainsi que le mode de diffusion prévu. Doit également être mentionnés le lieu et la date à laquelle l'image est prise.

Le photographe et l'éditeur ont la charge d'identifier les personnes non consentantes par un autre moyen que la collecte généralisée des photos d'identité à l'inscription.

À noter que dans le cadre du droit à l'information, les œuvres peuvent néanmoins être utilisées sans autorisation de l'auteur, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source.

A noter également, que les droits moraux sont inaliénables (cf. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23431>).

Sources : Normandie DPO – Protection des données personnelles